

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-25-1514 du 05/08/2025

Délégation de signature du 1^{er} août 2025

DÉLÉGATION DE SIGNATURE - DIRECTION DE CONTRÔLE FISCAL NORD

Direction de Contrôle fiscal Nord

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.

Direction.

Date d'application : 01/08/2025

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-25-1116 du 30/05/2025

L'administratrice de l'État, Florence LEMPERIERE, directrice de la Direction de Contrôle fiscal Nord ;
Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Bruno PRUVOST, administrateur de l'État, à M^{me} Nadine MULLER, administratrice des Finances publiques adjointe, à M^{me} Stéphanie BADE, administratrice des Finances publiques adjointe, à M^{me} Valérie ALAIS, administratrice des Finances publiques adjointe, à M^{me} Nathalie MACHU, administratrice des Finances publiques adjointe, à M. Cédrik ECABERT, administrateur des Finances publiques adjoint, à M^{me} Sophie VAUQUIERES, inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, sans limitation de montant ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 300 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2

Délégation de signature est donnée à M^{me} Nathalie BOUMAZAA, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, à M. Thierry BOEKTAELS, inspecteur des Finances publiques, à M. Rachid KHACHACH, inspecteur des Finances publiques, à M^{me} Martine PATTOU, inspectrice des Finances publiques, à M. Olivier REMY, inspecteur des Finances publiques, à M^{me} Karine WALLAERT, inspectrice des Finances publiques, à M^{me} Angélique LEROY, inspectrice des Finances publiques, à M. François DUTHILLEUL, inspecteur des Finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 3

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT

FLORENCE LEMPERIERE

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756